

[Texte]

Assisted relatives. Adult relatives. This was an imposition. These restrictions were imposed by the previous government. I have very grave reservations with regard to what has been happening in the last number of years. In 1983, 1984 and 1985 the number of immigrants to this country was considerably below the 90,000 level. Part of that is due to the kind of restrictions that were put in place. Now the question is, should they be removed piecemeal; should that section that you talked about, the assisted relatives, the brothers and sisters, be dealt with on a piecemeal basis, or should we in fact take a look perhaps at the way the overall levels are arrived at—that is what I had referred to in my statement—and to do it, keeping in mind the fact that the population trends in this country are reversing, or we can see them reverse in the not too distant future.

The question of immigration levels has a very real impact on that if they are kept at the level they have been in the last few years. My wish in this regard is to review it, not piecemeal, but to do it as a major overview of immigration policy and particularly the immigration levels because I am not satisfied with what has happened in recent years. Therefore, I would not address that as a specific or single issue, but I would want to address it in the larger framework. I think there are many restrictions of this nature that members and individuals would want to raise in addition to this particular one.

Regarding spouses . . .

The Vice-Chairman: If I may interject, Madam Minister, we are running out of time and I have many more speakers. I wonder if that final question could be answered some other time or would you prefer to do it now?

Miss MacDonald (Kingston and the Islands): I could send you the information on this. I know I am in the hands of the committee. There are two questions: spouses as non-citizens . . . I will look into that and send you the information. Also I will just mention briefly those people who have valid work permits and return home for a period of time and then find that their work permit is cancelled without having been warned in advance that that is to take place. I would ask you to bring to my attention personally any cases you know in this regard. Whether or not the work permit is cancelled, surely the person who is leaving the country has the right to know that, and I would like to take into consideration any cases you have.

• 1700

The Vice-Chairman: Thank you. I wish to close at 5.30 p.m. We are expecting a vote some time before 6 o'clock and I am going to restrict the time for questions and answers in the case

[Traduction]

Parents à charge et parents adultes. Il s'agit ici de restrictions qui avaient été effectivement imposées par le gouvernement précédent, et je nourris de très graves réserves quant à ce qui s'est passé dans les cas de ce genre depuis quelques années. En 1983, 1984 et 1985, le nombre d'immigrants admis au Canada avait été notablement inférieur au seuil des 90,000. La chose est en partie due aux restrictions qui avaient été imposées. Il s'agit désormais de savoir si ces restrictions devraient être éliminées progressivement, si l'article dont vous parlez, qui porte sur les parents à charge, les frères et les soeurs, devrait être reconsidéré progressivement, ou si, au contraire, nous devrions plutôt revoir la façon dont on calcule les seuils généraux—dont j'ai parlé dans mon exposé—et, à cette fin, ne pas oublier non plus l'inversion des tendances démographiques au Canada, ou du moins l'inversion à laquelle nous devrions nous attendre dans un avenir relativement proche.

Le problème des seuils d'immigration a une portée très directe sur ce dont vous parlez s'ils sont maintenus au niveau que nous connaissons depuis quelques années. Je souhaite personnellement reconsidérer la chose, non pas d'une façon fractionnée, mais plutôt dans le cadre d'une analyse globale de la politique en matière d'immigration, et surtout des niveaux d'immigration, étant donné que je ne suis guère contente de la façon dont les choses ont évolué depuis quelques années. Par conséquent, je ne traiterai pas la question sous un angle distinct, mais plutôt dans le cadre d'un contexte plus général. Il me semble qu'il y a de nombreuses restrictions de ce genre que les députés et les particuliers aimeraient sans doute signaler, en plus de celle dont vous avez parlé.

En ce qui concerne les conjoints . . .

Le vice-président: Si vous me permettez, madame la ministre, le temps presse, et il me reste encore bien des noms sur ma liste. Peut-être cette dernière question pourrait-elle trouver réponse plus tard, à moins que vous ne préféreriez clore le dossier immédiatement.

Mlle MacDonald (Kingston et les Îles): Je pourrais vous faire parvenir les données pertinentes. Je m'en remets entièrement au Comité. Il y a en revanche deux questions qui se posent: les conjoints qui n'ont pas la citoyenneté . . . Je vais me renseigner et je vous ferai tenir les renseignements nécessaires. Je tiens également à mentionner le problème des immigrants en possession de permis de travail valides qui quittent le pays temporairement et qui découvrent à leur retour que le permis a été annulé sans préavis. Je vous demanderais de me signaler tous les cas semblables qui sont portés à votre attention. La question n'est pas l'annulation du permis de travail, mais surtout l'absence de préavis. Le détenteur a certainement le droit d'être prévenu avant qu'il ne quitte le pays. C'est dans ce sens que j'aimerais étudier tous les cas de ce genre dont vous seriez au courant.

Le vice-président: Merci. Je tiens à lever la séance à 17h30. Puisque nous devons aller voter avant 18 heures, je vais donner la parole à ceux qui n'auraient pas encore épuisé leurs dix